



# MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QUE :

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Que lors de la séance tenue le 11 août 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2020-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale; (PIIA)

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-436 est entré en vigueur le 14 octobre 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 14 octobre 2020;

Que lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2020-437 modifiant le règlement de zonage 2006-282 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-437 est entré en vigueur le 14 octobre 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 14 octobre 2020;

Que les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2020

Majella René, gma,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment le 13 novembre 2020 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 novembre 2020  
Majella René, gma,  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière